

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE



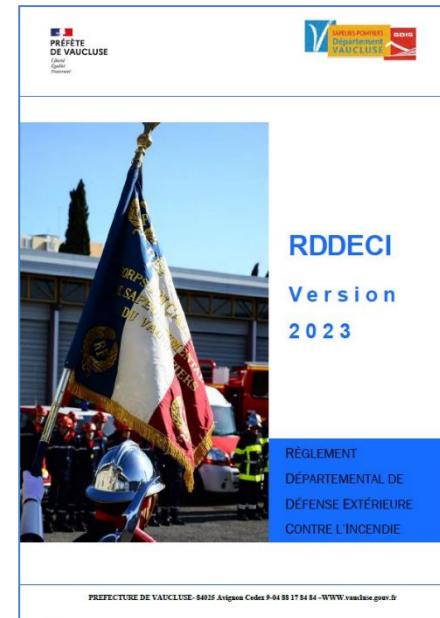
DECI

Défense Extérieure Contre l'Incendie

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE



<https://youtu.be/YywX36VWM18>



https://www.sdis84.fr/internet/w84_6844/le-rddeci-de-vaucluse

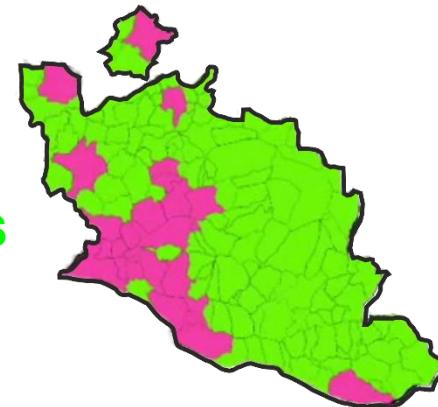
Objectifs recherchés

- Assouplir les règles de la DECI jugées trop contraignantes**
- S'adapter aux contraintes budgétaires des communes**
- Prendre en considération la spécificité rurale**

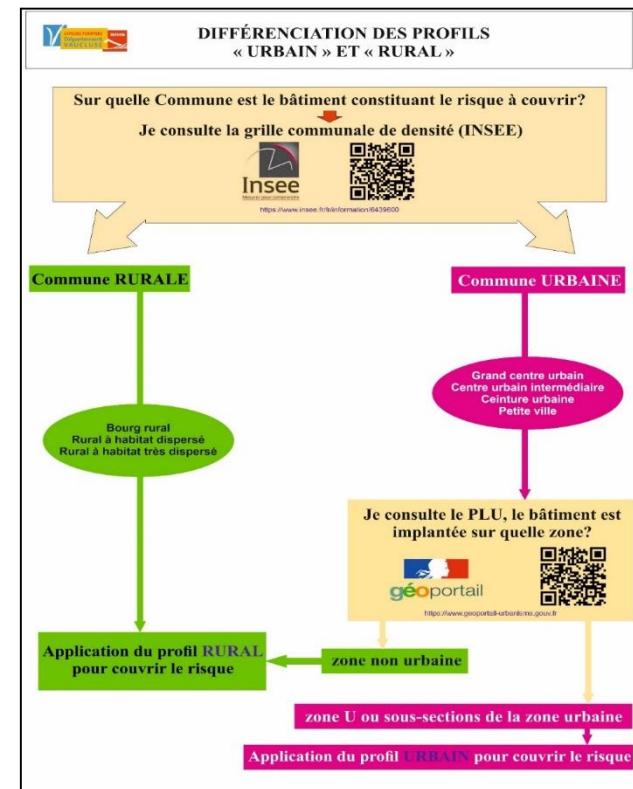


Différenciation de la DECI suivant le profil de la commune «urbain» ou «rural»,

RDDECI - 2 Profils
LES ZONE URBAINES
LES ZONES RURALES



**EX: Zone urbaine de
l'Isle sur la Sorgue**



La grille communale de densité | Insee
<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>



Impacts du RD DECI 2023

Bédarrides, commune **rurale**

RDDECI

2019

Distance aux points d'eau :

RCTF - Distance maximale 400 m
RCF - Distance maximale 200 m
RCO - Distance maximale 150 m
RCI - Distance maximale 100 m (1er PI)

Résultats sur le terrain :

57% des bâtiments sont bien couverts
28% des bâtiments sont mal couverts
15% ne sont pas couverts

Notion de commune rurale / urbaine et habitation individuelle

Distance aux points d'eau :

RCTF - Distance maximale 400 m
RCF - Distance maximale **400 m**
RCO - Distance maximale **200 m**
RCI - Distance maximale 100 m (1er PI)

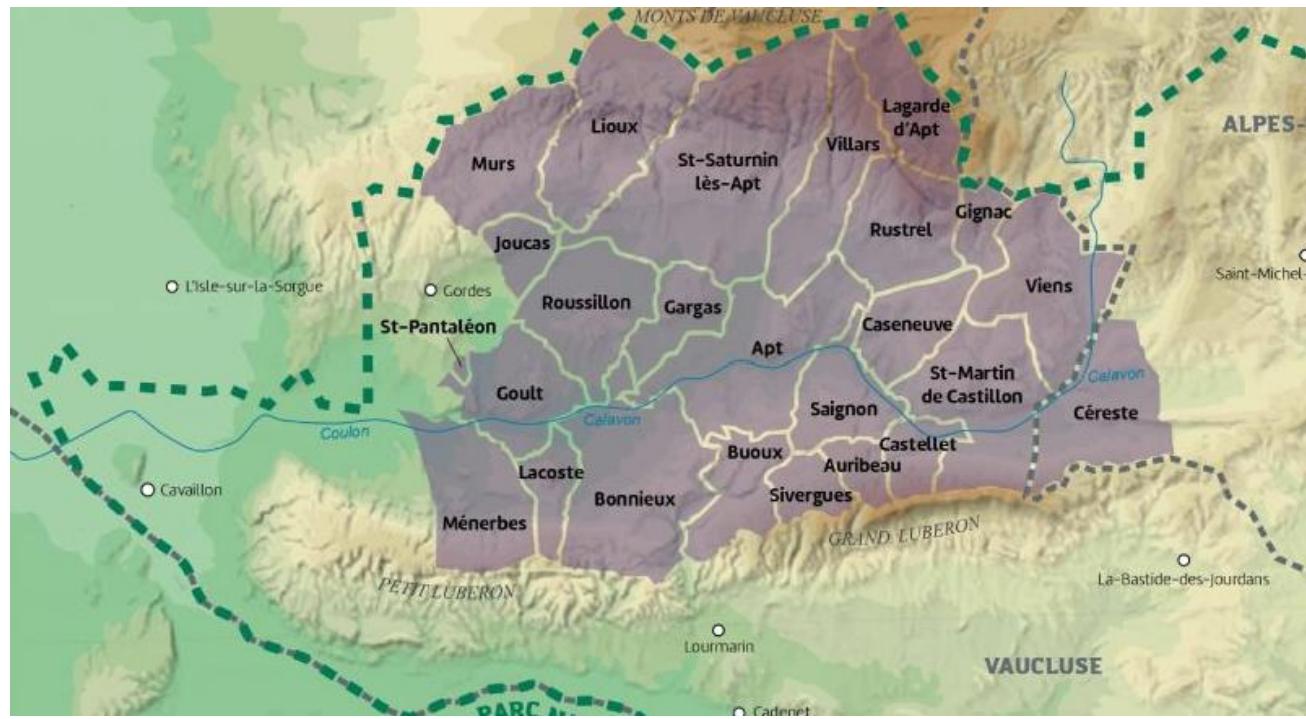
Et suppression de la surface de plancher sur les habitations de **1^{ère} famille**

Effet constaté

75% des bâtiments sont bien couverts
8% des bâtiments sont mal couverts
15% ne sont pas couverts

Intégration de la notion de densité de population, des distances en fonction du risque, toute habitation individuelle 1^{ère} famille et lotissement d'habitations individuelles 1^{ère} famille en risque courant faible

PAYS D'APT LUBERON



Créée le 1er janvier 2014, la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL) est issue de la fusion entre la Communauté de communes du Pays d'Apt et celle du Pont Julien, ainsi que de l'intégration des communes de Buoux et de Joucas.

Située à l'Est du département de Vaucluse et aux marches des Alpes de Haute-Provence, dans le Parc Naturel Régional du Luberon, la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon est un territoire à taille humaine de près de 636 km² à caractère rural. Elle se compose de 25 communes totalisant 29 172* habitants.

Uniformisation des distances entre les types de Point d'Eau Incendie (PEI)

- **Analogie des distances exigibles entre un Hydrant et/ou un PENA et le risque à défendre,**
- **Les habitations de 1ère famille et de 2ème famille individuelle sont désormais toutes catégorisées en risque courant faible**, entraînant notamment la suppression du seuil de 250m².

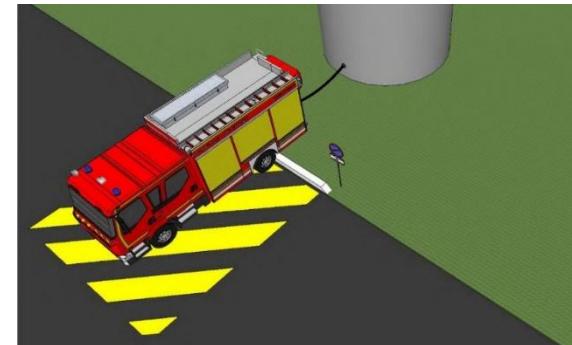
Possibilité d'intégrer un PEI sur un réseau d'eau brute (irrigation),



- Utilisation de canaux d'irrigation chômés ou non chômés,
- Intégration limitée aux risques courants très faibles et faibles,
- Information du SDIS, sur les périodes de chômage à minima 1 mois avant,
- Possibilité de renforcement des moyens du SDIS...



Possibilité d'intégrer un PEI sur une Station de
Traitement des Eaux Usées (STEU),



- Mise en oeuvre du décret n°2022-336 du 10/03/2022 sur la réutilisation des eaux usées traitées pour les stations de traitement et d'épuration.**

- Doit répondre aux caractéristiques d'un PENA.**

Prise en compte des citernes DFCI existantes



Utilisation exceptionnelle des citernes DFCI existantes si :

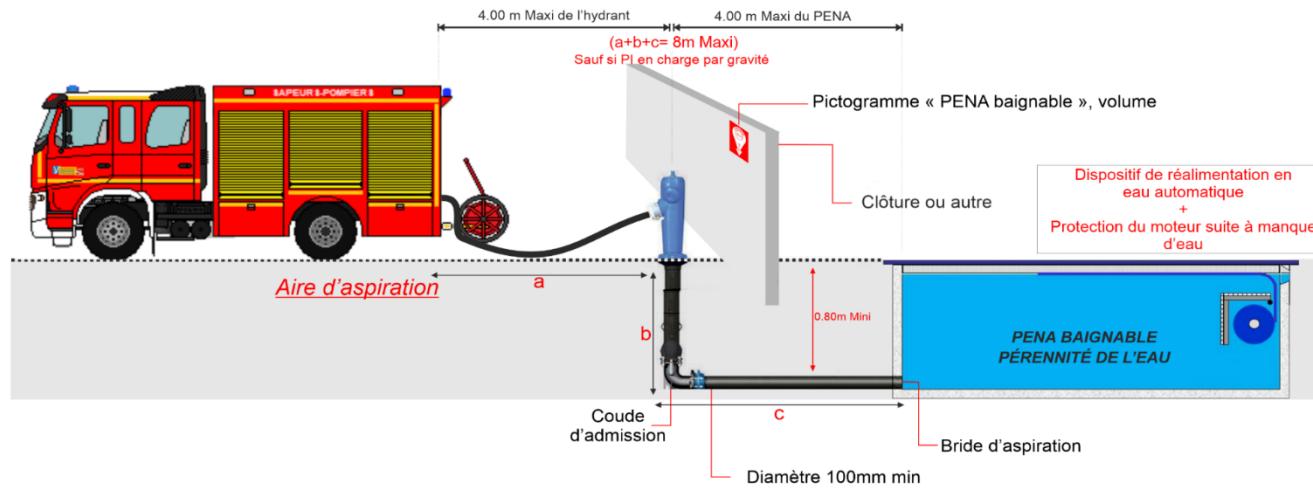
- insérées au PDPFCI,
- Situées à moins de 400 m du risque, par voie engin,
- Absence de dispositif de manoeuvre de type DFCI sur la barrière d'accès,
- Conventionnement entre le SMDVF et le service public de DECI,
- Possède les caractéristiques d'un PENA.



Possibilité d'intégrer, exceptionnellement et sous conditions, des PENA «baignables» au titre de la DECI.

Ces PENA sont intégrés si :

- Cas exceptionnels, motivés et justifiés + validation du SDIS
- aire d'aspiration + signalisation spécifique
- poteau d'aspiration,
- capacité minimale de 30 m³ avec pérennité de l'eau
- réalimentation automatique,
- Dispositif de protection du moteur par manque d'eau,
- acte notarié et convention.



Base de données départementale des Points d'Eau Incendie



The screenshot shows the homepage of the Hydraclic 84 website. The header includes the 'hydraclic' logo, the 'SDIS 84' logo, and a 'CONNEXION' button. The main content area is titled 'Plateforme de Défense Extérieure Contre l'Incendie du Vaucluse (84)' and 'Base de données départementale des Points d'Eau Incendie (P.E.I.)'. It contains text about the DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) system, its objectives, and the RDDECI (Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie) regulation. A note at the bottom states the platform's purpose is to facilitate the implementation of the RDDECI by local authorities and service providers.

hydraclic

SDIS 84

CONNEXION

Plateforme de Défense Extérieure Contre l'Incendie du Vaucluse (84)

Base de données départementale des Points d'Eau Incendie (P.E.I.)

La Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) a pour objet d'assurer l'alimentation en eau des moyens du SDIS par l'intermédiaire des Points d'Eau Incendie pour lutter contre un incendie. L'ensemble des PEI est constitué d'aménagements fixes et pérennes dans le temps et l'espace. Les différents types de PEI sont proposés dans le Guide Départemental de Répertorisation et d'Aménagement (GDRA). Il s'agit des poteaux, bouches d'incendie sous pression et des points d'eau naturels ou artificiels.

L'organisation de la Défense Extérieure Contre l'Incendie est définie dans le Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI), validé par arrêté préfectoral le 12 décembre 2023 en application du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

La présente plateforme DECI de Vaucluse a pour vocation de mettre à disposition la base de données départementale des PEI et de faciliter la mise en œuvre du RDDECI par les maires, les présidents d'EPCI, les services publics de DECI et les gestionnaires de réseau.

HYDRACLIC

[Hydraclic 84 - Accueil \(sdis84.fr\)](http://hydraclic 84 - Accueil (sdis84.fr))

DECI Vauclusienne 09/2025

Nombre total de PEI :
13 000

Disponibilité
10 300 (79%)

Emploi restreint
2 100 (17%)

Indisponible
600 (4%)

Reconnaissances opérationnelles biennal
effectuées par le SDIS

En règle
92 %

Contrôles techniques biennal
effectuées par les communes

En règle
70 %

DECI - CCPAL 09/2025

Nombre total de PEI :
1264

Disponibilité
888 (70%)

Emploi restreint
301 (24%)

Indisponible
75 (6%)

Reconnaissances opérationnelles biennal
effectuées par le SDIS

En règle
87 %

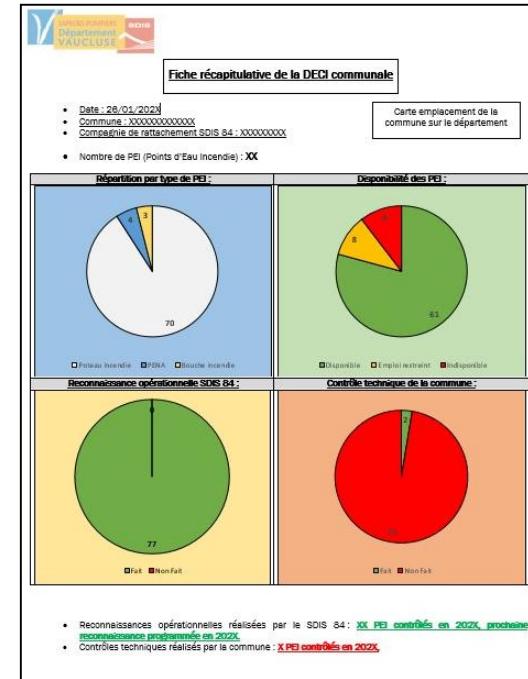
Contrôles techniques biennal
effectuées par les communes

En règle
90 %

Bilan DECI

Courrier sur le bilan annuel de la situation de la mise mis en œuvre l'ensemble des procédures de la Défense Extérieure Contre l'Incendie sur votre commune :

- L'arrêté communal de DECI,
- Délibération de création d'un service public de DECI,
- La réalisation des contrôles techniques périodiques (Hydraclic),



secteur Valréas :
Ltn CHAIX L.
chaix.l@sdis84.fr
valreas.sec@sdis84.fr

26



secteur Bollène :
Ltn RODRIGO D.
rodrigo.d@sdis84.fr
bollene.sec@sdis84.fr

secteur Vaison :
Ltn ALUIGI G.
aluigi.g@sdis84.fr
aison.sec@sdis84.fr

PREVISIONNISTES DU SDIS DE VAUCLUSE

contacts

LEGENDE

Secteur Centre mixte de proximité

- APT
- AVIGNON
- BOULLENE
- CARPENTRAS
- CAVAILLON
- ISLE SUR LA SORGUE
- ORANGE
- PERTUIS
- SORGUES
- VAISON LA ROMAINE
- VALREAS

- Limite départementale
- Limite de compagnie
- Limite de secteur
- Limite communale
- COMPAGNIE FONCTIONNELLE CTAU-
- Chef-Lieu de Compagnie
- Centre Mixte de proximité
- Centre d'Incendie et de Secours
- Poste saisonnier

Compagnie Haut Vaucluse

secteur Orange :
Ltn ARNAUD G.
arnaud.g@sdis84.fr
orange.sec@sdis84.fr

30

secteur Sorgues :
Ltn BECELLA S.
becella.s@sdis84.fr
sorgues.sec@sdis84.fr

Compagnie Confluence

secteur Avignon :
Ltn MARTIN A.
martin.a@sdis84.fr
avignon.prevision@sdis84.fr

Compagnie fonctionnelle CTAU/CODIS

secteur Isle/Sorgue :
Ltn MAUPETIT M.
maupetit.m@sdis84.fr
isle.prevision@sdis84.fr

Compagnie Durance - Les Sorgues

secteur Cavaillon :
Ltn MOULENE B.
moulene.b@sdis84.fr
cavaillon.sec@sdis84.fr

Référents départementaux (GPPR)
Cdt AROCA E. / Cdt PAILLOUX F.
Cne PLANCHON J. / Cne VINAÏ G.
Cdt ARNAUD C. (manifestations)

Compagnie Ventoux - Dentelles

secteur Carpentras :
Ltn PERRON E.
perron.e@sdis84.fr
carpentras.sec@sdis84.fr

Secteur Centre mixte de proximité

- APT
- AVIGNON
- BOULLENE
- CARPENTRAS
- CAVAILLON
- ISLE SUR LA SORGUE
- ORANGE
- PERTUIS
- SORGUES
- VAISON LA ROMAINE
- VALREAS

- Limite départementale
- Limite de compagnie
- Limite de secteur
- Limite communale
- COMPAGNIE FONCTIONNELLE CTAU-
- Chef-Lieu de Compagnie
- Centre Mixte de proximité
- Centre d'Incendie et de Secours
- Poste saisonnier

secteur Apt :
Cne GOMBERT J.
gombert.j@sdis84.fr
Ltn GEFFROY T.
geffroy.t@sdis84.fr
apt.sec@sdis84.fr

Compagnie Luberon

secteur Pertuis :
Ltn DEGRAEVE L.
degraeve.l@sdis84.fr
pertuis.sec@sdis84.fr

Source : SDIS84 / INSEE



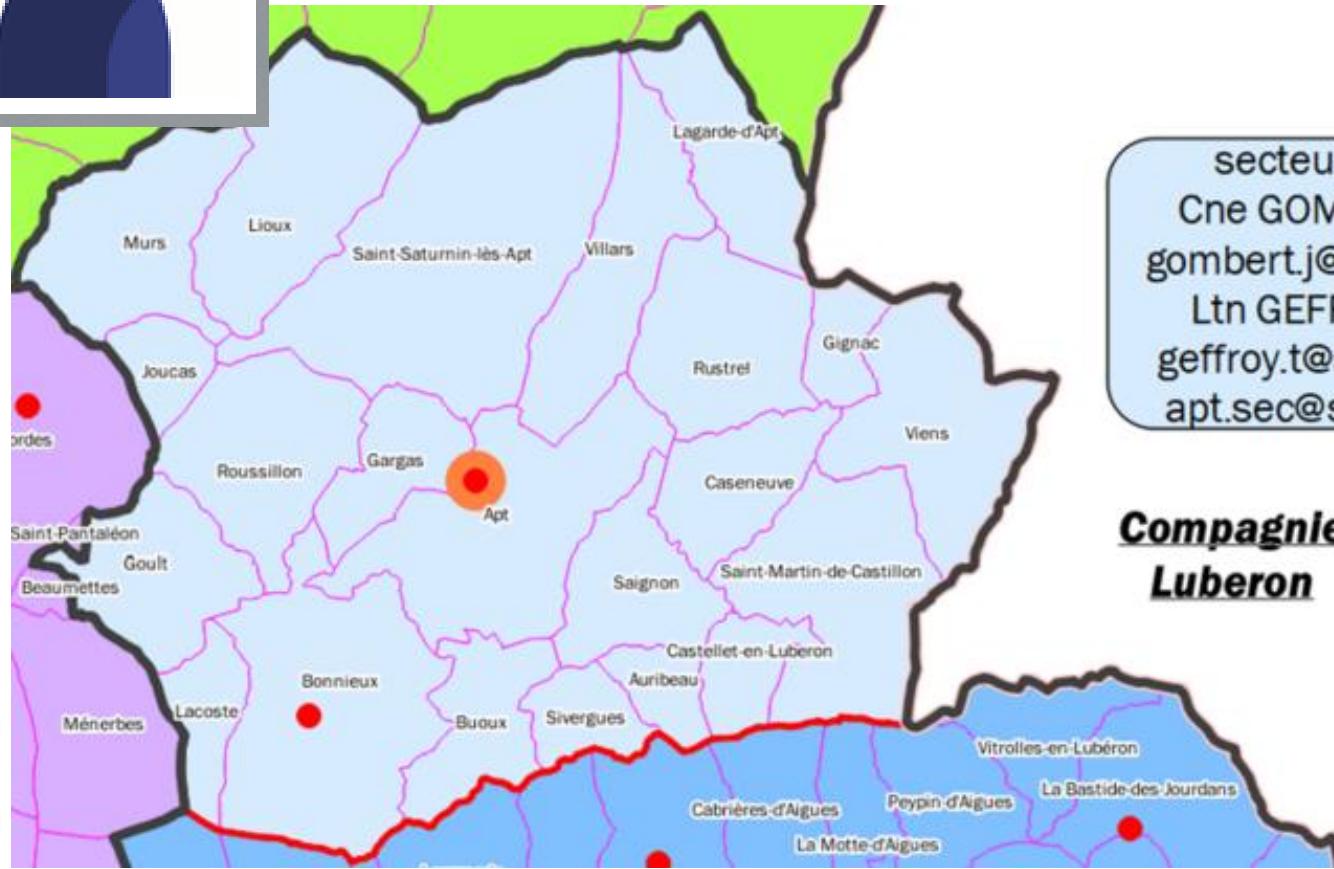
1/300 000
0 5 10 km

02/09/2025 - BSIG SDIS84

13

83

PAYS D'APT LUBERON



secteur Cavailon :
Ltn MOULENE B.
moulene.b@sdis84.fr
cavaillon.sec@sdis84.fr



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

La loi « Matras »

Le correspondant Incendie et Secours

Décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours

A défaut de désignation d'un adjoint au maire ou d'un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile, le **correspondant incendie et secours** prévu à l'article 13 de la loi no 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels est désigné par le maire parmi les adjoints ou les conseillers municipaux dans les six mois qui suivent l'installation du conseil municipal.

145 identifiés début
2025 (96 %)

Rôle et responsabilité

Dans le cadre de ces missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du maire :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratif, et technique, du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune au risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune ;

« Il informe périodiquement le Conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence. »

Le correspondant incendie et secours

C'est l'interlocuteur privilégié du service départemental d'incendie et de secours (SDIS),

- DECI
- DFCI réception des PEI et des citernes en massif
- Suivi des manœuvres et exercices
- PCS PICS
- CCFF
- ETARE ETACO PSBC
- Reconnaissances opérationnelles
- Suivi des SCDECI
- Les Risques technologique et naturels